



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 18 décembre 2018

Présents : Monsieur Charles-Ange GINESY, président de séance,

Titulaires : Monsieur Bernard ASSO, Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Monsieur Pierre DONADEY, Madame Anne SATTONNET , Monsieur Philippe SOUSSI, Monsieur Jean THAON, Monsieur Auguste VEROLA

Suppléantes : Madame Janine GILLETTA, Madame Josiane PIRET, Madame Michelle SALUCKI, Madame Vanessa SIEGEL

Procurations : Monsieur Jean LEONETTI à Monsieur Charles-Ange GINESY, Monsieur Gérard MANFREDI à Monsieur Jean THAON

RAPPORT N° 18-40 - BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE RELATIF AUX CANTINES

Le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06) exploite trois cantines administratives situées dans les centres d'incendie et de secours de Nice-Magnan, Cagnes-sur-Mer et Antibes.

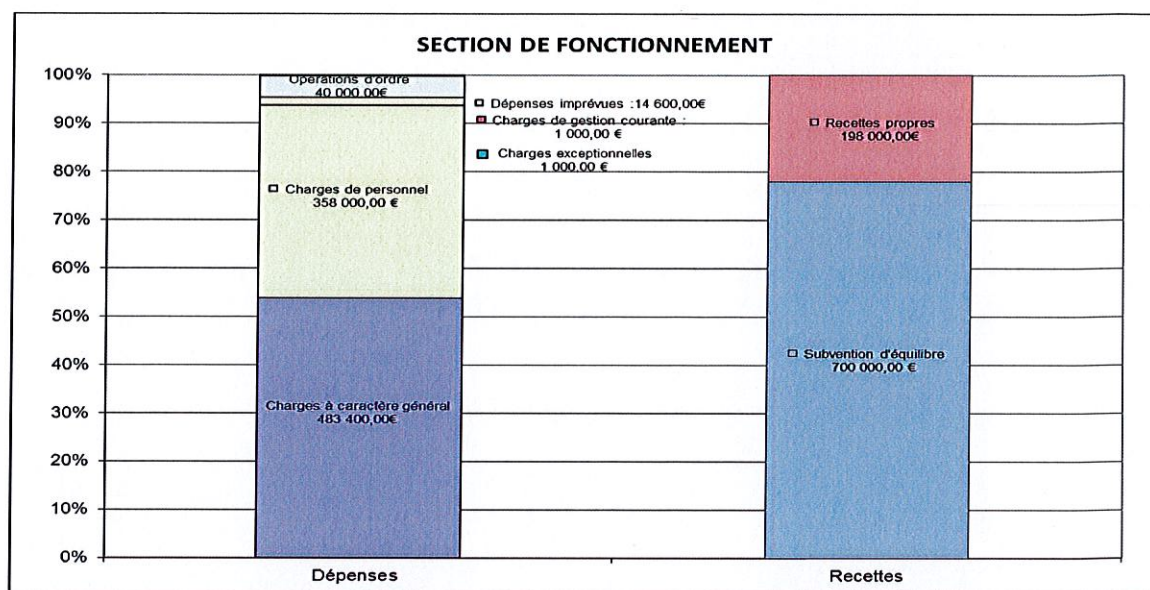
Afin de répondre à l'obligation fiscale de comptabilité distincte et en application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M. 61, le SDIS 06 doit individualiser les dépenses et les recettes afférentes à cette activité dans un budget annexe mis en place en 2003.

Le projet de budget annexe relatif aux cantines pour 2019 s'établit en équilibre à 938 000 €.

La section de fonctionnement est arrêtée à 898 000 €.

Les recettes réelles proviennent d'une prévision de vente des repas aux personnels dont les tarifs ont été fixés par une délibération du conseil d'administration du 20 décembre 2002 (rapport 02-78) et réévaluée par la délibération du conseil d'administration du 22 juin 2009 (rapport 09-30) relatif à la modification de la valeur faciale des titres repas et des tarifs des cantines. Néanmoins, le volume de ces recettes ne couvrira que 22,05 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

Afin de parvenir à l'équilibre, il convient donc d'inscrire à l'article 7552 la prise en charge par le budget primitif principal du déficit s'élevant à 700 000 €.



La section d'investissement arrêtée à 40 000 € permet le maintien à niveau des équipements de mobilier et matériel de cuisine. Ces dépenses sont détaillées dans le rapport du programme d'équipement 2019 qui vous est présenté par ailleurs.

Le document budgétaire faisant apparaître les inscriptions en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement est joint au rapport.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le budget annexe primitif 2019 relatif aux cantines d'un montant total de 938 000 € soit 898 000 € en section de fonctionnement et 40 000 € en section d'investissement selon le niveau de vote suivant :

- niveau du chapitre globalisé pour la section de fonctionnement,
- niveau du chapitre pour la section d'investissement.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*

Charles-Ange GINESY

**FICHE SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES
BUDGET ANNEXE CANTINES**

Références :

- article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;
- décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;
- article R. 1424-32-1 et D. 3312-12 du code général des collectivités territoriales.

L'article D. 3312-12 du code général des collectivités territoriales, applicable aux services départementaux d'incendie et de secours, énonce les informations qui doivent figurer dans le rapport d'orientation budgétaire pour les cantines, objet de la présente annexe.

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) exploite trois cantines administratives situées dans les centres d'incendie et de secours de Nice-Magnan, Cagnes-sur-Mer et Antibes.

L'élaboration des orientations budgétaires des cantines pour 2019 a été conduite en prenant en compte des différents éléments qui impactent le coût du service :

- le maintien du nombre de repas servis en 2017 (Antibes : 15 136 repas, Cagnes-sur-Mer : 16 713 repas, Nice Magnan : 20 088 repas),
- l'entretien des équipements de mobilier et matériel de cuisine, ainsi que les travaux nécessaires au fonctionnement des cantines,
- la poursuite de l'effort de stabilisation des charges à caractère général,
- la maîtrise des dépenses de personnel.

1. Comparaison ressources et charges budget 2018/budget 2019

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2018 Rapport n°18-22 du 19/10/2018 (DM1)	BP 2019
Dépenses	0,93	0,90
Réelles	0,89	0,86
011 Charges à caractère général	0,50	0,48
012 Charges de personnel	0,36	0,36
Masse salariale	0,36	0,36
Autres dépenses	0,00	0,00
Indemnités SPV	0,00	0,00
65 Autres charges	0,00	0,00
66 Charges financières	0,00	0,00
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00
022 Dépenses imprévues	0,04	0,01
Ordre	0,04	0,04
042 Opérations d'ordre	0,04	0,04
Dotation aux amortissements	0,04	0,04
Opérations des sorties de biens	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2018 Rapport n°18-22 du 19/10/2018 (DM1)	BP 2019
Recettes	0,93	0,90
Réelles	0,86	0,20
74 Contributions et participations	0,00	0,00
Contributions des communes	0,00	0,00
Contibution du département	0,00	0,00
Recettes propres	0,86	0,20
Subvention budget 01 vers 02		0,70
Ordre	0,00	0,00
042 Opérations d'ordre	0,00	0,00
Opération des sorties de biens	0,00	0,00
Neutralisation des amortissements	0,00	0,00
Quote part des subventions d'investissement	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00
Excédent	0,08	

INVESTISSEMENT	BUDGET 2018 Rapport n°18-22 du 19/10/2018 (DM1)	BP 2019
Dépenses	0,10	0,04
Réelles	0,10	0,04
20 - 21 - 23 Programme équipement	0,10	0,04
16 Emprunt	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues	0,00	0,00
Ordre	0,00	0,00
040 Opérations d'ordre	0,00	0,00
Opérations des sorties de biens	0,00	0,00
Neutralisation des amortissements	0,00	0,00
Reprise des amortissements subvention	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00
Recettes	0,10	0,04
Réelles	0,00	0,00
23 Résorption avance forfaitaire	0,00	0
10 Dotation (FC TVA)	0,00	0
10 Dons et legs en capital	0,00	0
13 Subventions d'investissement	0,00	0
024 Produits de cessions d'immobilisations	0,00	0
16 Emprunts	0,00	0
Ordre	0,04	0,04
040 Opérations d'ordre	0,04	0,04
Amortissement	0,04	0,04
Opérations des sorties de biens	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00
1068	0,00	0,00
Solde d'exécution R001	0,06	0,00

2. Montant des budgets consolidés votés et prévus

	CA 2017 Budget principal en € Rapport n° 18-03 du 22/06/2018		BUDGET 2018 Rapport n°18-21 du 19/10/2018 (DM1)		BP 2019 Budget principal en €	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	147 941 964	149 692 773	149 036 777	149 036 777	149 070 000	149 070 000
Section d'investissement	12 733 784	15 205 142	19 342 946	19 342 946	28 547 100	28 547 100
TOTAL CUMULE	160 675 748	164 897 915	168 379 723	168 379 723	177 617 100	177 617 100

	CA 2017 Budget annexe en € Rapport n° 18-04 du 22/06/2018		BUDGET 2018 Rapport n°18-22 du 19/10/2018 (DM1)		BP 2019 Budget annexe en €	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	789 815	865 416	933 601	933 601	898 000	898 000
Section d'investissement	9 303	69 743	99 297	99 297	40 000	40 000
TOTAL CUMULE	799 118	935 159	1 032 898	1 032 898	938 000	938 000

CONSOLIDATION BUDGET PRINCIPAL & BUDGET ANNEXE	CA 2017 en €		BUDGET 2018		BP 2019 en €	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	148 731 779	150 558 189	149 970 378	149 970 378	149 968 000	149 968 000
Section d'investissement	12 743 087	15 274 885	19 442 243	19 442 243	28 587 100	28 587 100
TOTAL CUMULE	161 474 866	165 833 074	169 412 621	169 412 621	178 555 100	178 555 100

3. Effectifs du SDIS 06 et charges du personnel

Le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes poursuivra en 2019 la politique de maîtrise des effectifs initiée depuis 2009.

La structure des effectifs

Effectifs rémunérés au 1^{er} novembre 2018

	PAT	SPP	TOTAL
A	0	0	0
B	0	0	0
C	10	0	10
TOTAL	10	0	10

Informations relatives aux dépenses de personnel

	MONTANTS BRUTS VERSES du 01/01/2017 au 31/12/2017	MONTANTS BRUTS VERSES du 01/01/2018 au 30/11/2018
TRAITEMENTS INDICIAIRES	180 251,59	169 843,65
REGIME INDEMNITAIRE	66 217,34	61 903,60
NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE	0,00	0,00
HEURES SUPPLEMENTAIRES REMUNEREES	0,00	0,00
AVANTAGE EN NATURE	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice: 22

Nombre de membres présents: 12

Nombre de suffrages exprimés: 14

VOTES:

Pour: 14

Contre: 0

Abstentions: 0

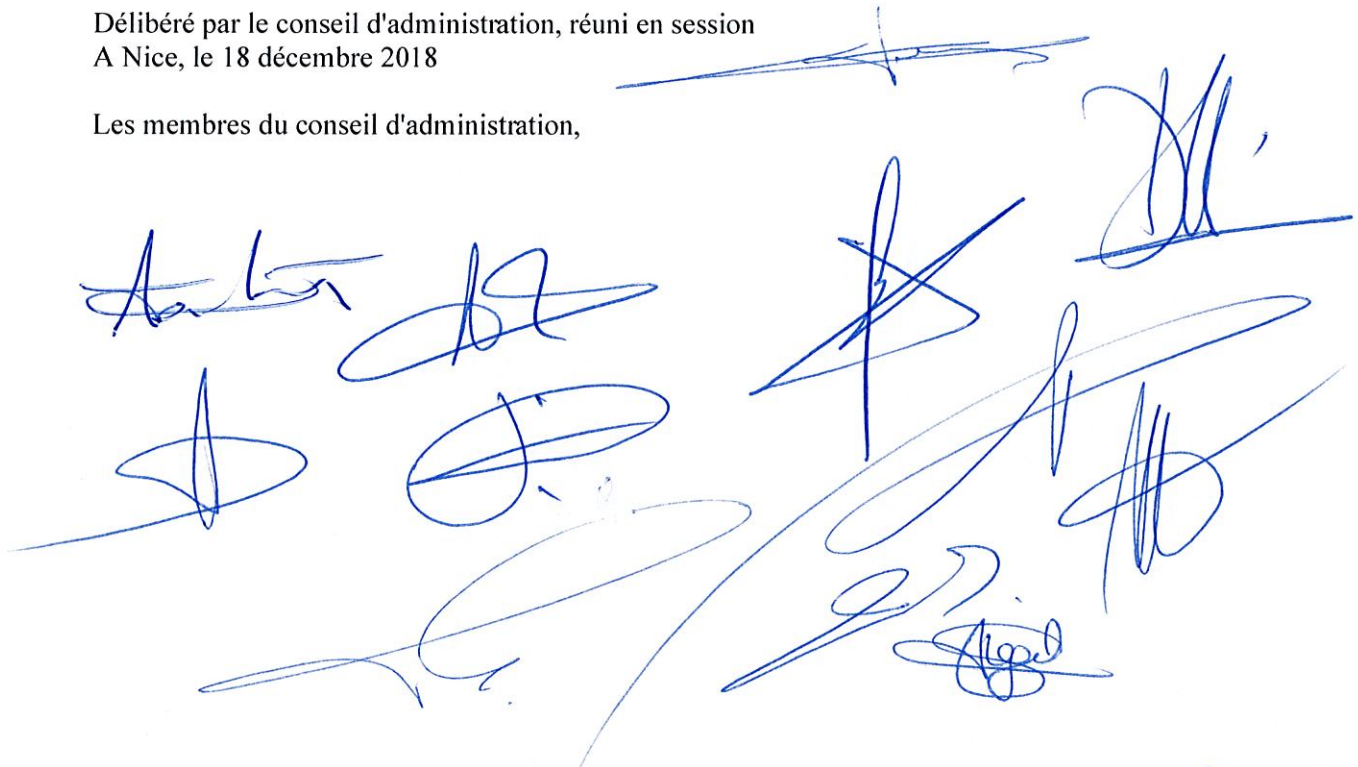
Date de convocation: le 19 novembre 2018

Présenté par le président,
A Nice, le 18 décembre 2019

Le président,

Délibéré par le conseil d'administration, réuni en session
A Nice, le 18 décembre 2018

Les membres du conseil d'administration,



Certifié exécutoire par M. le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 27 décembre 2018
et de la publication le 8 janvier 2019

A Villeneuve-Loubet, le